



NATIONS
UNIES

UNEP/MED WG.579/4



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 janvier 2024
Original : anglais
Français

Premier Comité de pilotage du projet SEMPA financé par l'UE

Athènes, Grèce, 7 février 2024

Point 3 à l'ordre du jour : Projet SEMPA :

Objectifs, plan de travail annuel, budget et suivi des progrès, évaluations et rapports

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2024

Introduction

1. Le projet « Renforcer la biodiversité méditerranéenne et les aires marines et côtières protégées pour la nature » (ci-après dénommé projet SEMPA), est financé par l'Union européenne (UE) - la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) par le biais des instruments de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) : Instrument financier régional de voisinage Sud pour 2021-2023.
2. Le projet est coordonné et mis en œuvre par le Secrétariat du PNUE/PAM et par l'intermédiaire de son Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP). Il couvre une période de 48 mois à partir d'août 2023, avec un budget global de 4 000 000 EUR (4 390 779 dollars US).
3. Le projet comprend des exigences très spécifiques en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, et les présents documents visent à les mettre en évidence pour tous les membres du comité de pilotage.

Suivi et évaluation

Plan de suivi :

4. Le projet suivra les règles et procédures normalisées du PNUE et les conditions générales de l'accord annexé à l'accord signé avec la Commission européenne. L'établissement de rapports fait partie intégrante de la responsabilité du gestionnaire de projet du PNUE, y compris l'obtention des moyens nécessaires de la part de tout partenaire sous-traitant.
5. Un rapport d'avancement et un rapport financier seront soumis à l'autorité contractante sur une base annuelle. En outre - et s'ils ne sont pas demandés lors de la soumission du rapport annuel, des rapports financiers et d'avancement actualisés doivent être joints à toute demande de paiement envoyée à la Commission européenne. Dans cette logique, les rapports d'avancement et les rapports financiers doivent être préparés et soumis au donateur dans les délais impartis pour les périodes suivantes :
 - a) 23 août 2023 – 31 août 2024
 - b) 1^{er} septembre 2024 – 31 août 2025
 - c) 1^{er} septembre 2025 – 31 août 2026
 - d) 1^{er} septembre 2026 – 31 août 2027
6. Dans cette mesure, il est très important d'établir des mécanismes de suivi bien coordonnés entre les partenaires de mise en œuvre du projet et l'unité de gestion du projet (c'est-à-dire le CAR/ASP et les pays bénéficiaires), afin d'avoir des informations à jour avec l'unité de gestion du projet lorsque le rapport annuel est en cours de préparation. Les partenaires de mise en œuvre doivent être en mesure de fournir un projet de rapport d'avancement avant la fin du mois de juin de chaque année et leurs flux de travail doivent être organisés en conséquence.
7. Chaque rapport annuel, qu'il soit d'avancement ou final, fournit un compte rendu complet de tous les aspects pertinents de la mise en œuvre de l'action pour la période couverte. Le rapport décrit la mise en œuvre de l'action conformément aux activités envisagées dans la description de l'action, ainsi que le degré de réalisation de ses résultats (résultats et produits), mesuré par les indicateurs correspondants. Le rapport est rédigé de manière à permettre le suivi des objectifs et des moyens envisagés et mis en œuvre. Le rapport décrira également les problèmes rencontrés et les mesures prises pour surmonter les difficultés.
8. Le projet transmettra également des rapports narratifs intermédiaires au Comité de pilotage, conformément aux règles du PNUE/PAM, en anglais un mois avant la réunion et en français 15 jours avant la réunion

9. L'équipe de gestion du projet communiquera régulièrement avec les partenaires du projet pour assurer le suivi de l'avancement du projet et des dépenses correspondantes. Les partenaires du projet soumettront des rapports financiers au gestionnaire du projet selon le calendrier défini dans les documents de projet convenus.

Évaluation

10. L'évaluation des progrès de la mise en œuvre du projet se fera sur la base d'un ensemble d'indicateurs, de valeurs de référence et d'objectifs ambitieux, mais réalistes, comme prévu à la section 9 « *Cadre logique* » du document de projet et à l'annexe I du présent rapport.

11. L'évaluation fera appel aux indicateurs définis dans la matrice du cadre logique pour déterminer dans quelle mesure le projet contribue au consensus mondial et à la promotion d'outils et d'approches de formation, dans le cadre de la recherche d'un consensus mondial.

12. Tout au long de la mise en œuvre du projet, une attention particulière sera accordée aux indicateurs et aux objectifs pertinents en matière de parité hommes-femmes.

13. Dans le cadre de la gestion globale du projet, PNUE/PAM réalisera une évaluation finale indépendante du programme qui couvrira toutes les composantes. Ladite évaluation sera réalisée vers la fin de la période de mise en œuvre et le rapport d'évaluation sera annexé au rapport final du projet.

Annexe I

Cadre logique du projet : Indicateurs, valeurs de référence, objectifs

Impact	Le bon état écologique de la Méditerranée est renforcé par un réseau d'AMP connectées, écologiquement représentatives, gérées et suivies efficacement, ainsi que par la mise en place de mécanismes garantissant une évaluation fiable et convenue au niveau régional des aspects liés à la biodiversité et à l'hydrographie	<p>1. Nombre d'AMP définies au niveau national incluses dans le réseau régional d'AMP</p> <p>2. Nombre de nouveaux sites ASPIM inclus dans le réseau ASPIM</p> <p>3. Nombre d'ensembles de données nationaux dont la qualité est assurée et qui sont disponibles en ligne par indicateur national/site IMAP sélectionné</p>	<p>1. Base de référence : 191 AMP (décembre 2022)</p> <p>2. Base de référence : 39 (juin 2023)</p> <p>3. Ligne de base : Un ensemble de données de qualité assurée par indicateur national/pilote IMAP sélectionné par pays rapporté et accessible en ligne (août 2023)</p>	<p>1. Cible : 194 AMP (août 2027)</p> <p>2. Cible : 42 (août 2027)</p> <p>3. Cible : Au moins 4 séries de données de qualité assurée par indicateur IMAP national/site sélectionné par pays, rapportées et accessibles en ligne (août 2027)</p>		<p>- Rapport sur le statut des AMP en Méditerranée & Base de données MAPMED</p> <p>- Système d'information IMAP</p> <p>- Liste officielle d'ASPIM</p>	<i>Non applicable</i>
Résultat 1	1. Amélioration de la gestion de l'AMPC sur place et des mécanismes garantissant la durabilité de l'AMPC	1.1 Nombre de kilomètres carrés d'AMP nouvelles/existantes bénéficiant d'un soutien dans le cadre de la gestion des plans de gestion/activité approuvés (EU RF 2.22)	1.1 Ligne de base : 0 km ² . (août 2023)	1.1 Cible : 1200 km ² (août 2027)		<p>- Documents relatifs aux plans de gestion</p> <p>- Documents relatifs aux plans d'activité</p> <p>- Système de rapport de la Convention de Barcelone</p>	Principales parties prenantes nationales et locales impliquées dans les processus d'élaboration des plans de gestion

		<p>1.2 Nombre de kilomètres carrés d'écosystèmes terrestres et d'eau douce des AP nouvelles/existantes bénéficiant d'un soutien dans le cadre de la gestion des plans de gestion/activité approuvés (EU RF. 2.23)</p> <p>1.3 Nombre d'AMP nouvelles/existantes bénéficiant d'un soutien pour renforcer leur durabilité financière</p>	<p>1.2 : Ligne de base : 0Ha (août 2023)</p> <p>1.3 Ligne de base : 8 (août 2023)</p>	<p>1.2 : Cible : 12000 Ha (août 2027)</p> <p>1.3 Cible : 11 (août 2027)</p>		-Base de données MAPAMED	
Produit 1 lié au Résultat 1	<p>1.1 Identification et désignation de nouvelles AMCP et élaboration de plans de gestion et d'activités des AMPC dans le cadre d'un processus participatif avec les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.1.1 Nombre de plans de gestion d'AMP élaborés sur la base de connaissances scientifiques solides, d'une consultation et d'un engagement complets des parties prenantes et d'une intégration dans un contexte social et économique plus large ▪ 1.1.2 Nombre de plans d'activités d'AMP élaborés sur la base de connaissances scientifiques solides, d'une consultation et d'un engagement complets des parties prenantes et d'une intégration dans un 	<p>1.1.1 Ligne de base : 0 (août 2023)</p> <p>1.1.2 Ligne de base : 0 (août 2023)</p>	<p>1.1.1 Cible : 3 (août 2027)</p> <p>1.1.2 Cible : 3 (août 2027)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Documents relatifs aux plans de gestion - Documents relatifs aux plans d'activité - Études - Résultats des évaluations IMET 	<p>Principales parties prenantes nationales et locales impliquées dans les processus d'élaboration des plans de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Instabilité politique ▪ Manque d'engagement ou méfiance de la part de certaines parties prenantes, au moins au début du processus ▪ Rotation du personnel gouvernemental ▪ Problèmes de sécurité et dangers dans certains pays/zones

		<p>contexte social et économique plus large</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.1.3 Nombre d'ateliers de consultation des parties prenantes organisés avec un minimum de 30 % de femmes parmi les participants ▪ 1.1.4 Nombre de parties prenantes ayant contribué aux processus d'élaboration des plans de gestion ▪ 1.1.5 Nombre d'études écologiques complémentaires, y compris des cartes basées sur le SIG préparées en collaboration avec les parties prenantes ▪ 1.1.6 Nombre d'études socio-économiques/sur la pêche complémentaires, préparées en collaboration avec les parties prenantes 	<p>1.1.3 : 0 (août 2023)</p> <p>1.1.4 : 0 (août 2023)</p> <p>1.1.5 Ligne de base : 0 (août 2023)</p> <p>1.1.6 Ligne de base : 0 (août 2023)</p>	<p>1.1.3 : 8 (août 2027)</p> <p>1.1.4 : 120 (au moins 30 % de femmes) (août 2027)</p> <p>1.1.5 : Cible : 4 (août 2027)</p> <p>1.1.6 : Cible : 4 (août 2027)</p>		<p>- compte rendu des ateliers de consultation</p> <p>- Liste des participants</p>	
Produit 2 lié au Résultat to 1	1.2 Formation des parties prenantes à la gestion des AMPC et soutien technique et financier à la mise en œuvre du plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.2.1 Nombre d'ateliers de formation des parties prenantes organisés avec un minimum de 30 % de femmes parmi les participants 	1.2.1 Ligne de base : 0 (août 2023)	1.2.1 Cible : 5 (août 2027)		<p>- Rapports des ateliers de formation</p> <p>- Rapports d'études de cas sur les avantages socio-économiques des AMP</p> <p>- Compte rendu des réunions des comités</p>	<p>Principales parties prenantes locales impliquées dans la gestion de l'AMP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rotation du personnel gouvernemental
				1.2.2 Cible : 4			

		<ul style="list-style-type: none"> 1.2.2 Nombre d'AMP bénéficiant d'un soutien pour la mise en œuvre de mesures de gestion 	1.2.2 Ligne de base : 0 (août 2023)	(août 2027)		consultatifs de gestion des AMP	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'engagement ou méfiance de la part de certaines parties prenantes, au moins au début du processus Conflits d'utilisation entre les parties prenantes des AMP
Résultat 2	2. Renforcement de la collaboration à l'échelle régionale entre les parties prenantes locales, nationales et régionales impliquées dans la gestion et la communication sur les aires marines et côtières protégées	<ul style="list-style-type: none"> 2.1. Mise à jour de la feuille de route des AMP sur la base d'un travail de collaboration avec les organisations régionales et les parties prenantes locales, nationales et régionales 	2.1 Ligne de base : 0 (août 2023)	2.1 Cible : 1 (décembre 2026)		- Publication d'une feuille de route actualisée pour les AMP	<p>Forte mobilisation et engagement des parties prenantes des AMP</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque d'engagement des instances gouvernementales
Produit 1 lié au Résultat 2	2.1 Organisation du Forum des aires marines protégées en Méditerranée (quatrième édition)	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.1 Organisation du Forum des aires marines protégées en Méditerranée 2.1.2 Nombre de participants au Forum 2024/2025 des aires marines protégées en Méditerranée avec une représentation féminine de 40 % parmi les participants 	2.1.1 Ligne de base : 3 (août 2023)	2.1.1 Cible : 4 décembre 2026		<p>- Actes, déclaration et recommandations du Forum 2024/2025 des aires marines protégées en Méditerranée</p> <p>- Liste des participants 2024/2025 au Forum</p>	<p>Forte mobilisation et engagement des parties prenantes des AMP</p> <ul style="list-style-type: none"> Manque d'engagement des instances gouvernementales
Résultat 3	3. Les groupes sectoriels IMAP sur la biodiversité, les NIS	3.1 Nombre d'experts bénéficiant d'une formation sur	3.1 : Ligne de base : 0 (August 2023)	3.1 Cible : 40 (au moins 40 % de femmes) (décembre 2026)		<p>- Rapport sur la formation/les ateliers</p> <p>- Liste de participants</p> <p>- Documents de travail CdP</p>	Sensibilité de certains pays à l'égard des informations qui pourraient être

	et l'hydrographie, ainsi que leurs liens avec le changement climatique, ont été approuvés par la CdP en vue d'une application permettant de réaliser une évaluation factuelle de la mise en œuvre des politiques, y compris sur les aspects relatifs du Pacte vert de l'Union européenne.	différents aspects d'IMAP, par pays 3.2 Nombre de décisions de la CdP concernant la mise à jour de l'IMAP	3.2 : Ligne de base : 0 (août 2023)	3.2 Cible : 1 (janvier 2027)			considérées comme non transmissibles
Produit 1 lié au Résultat 3	3.1 Soutien au développement de l'IMAP en vue de l'intégration d'indicateurs liés au changement climatique, à la biodiversité et à l'hydrographie, ainsi que d'indicateurs liés aux pressions et aux facteurs, en synergie avec les indicateurs H2020.	3.1.1 Nombre d'indicateurs développés 3.1.2 Nombre de réunions organisées pour établir les nouveaux indicateurs, les femmes représentant au moins 40 % des participants	3.1.1 Ligne de base : 27 (août 2023) 3.1.2 Ligne de base : 0 (août 2023)	3.1.1 Cible : 30 (décembre 2026) 3.1.2 Cible : 10 (décembre 2026)		- Liste d'indicateurs IMAP approuvée par le CORMON - Rapports de réunions	▪ Manque d'engagement des pays
Produit 2 lié au Résultat 3	3.2 Suivi intégré opérationnel dans les sites pilotes identifiés pour les indicateurs communs de la biodiversité, des NIS et de l'hydrographie, et experts nationaux	3.2.1 Données de suivi nationales accessibles dans le système d'information compatible IMAP	3.2.1 Ligne de base : 7 séries de données nationales (deux par pays) août 2023	3.2.1 Cible : 28 (au moins 3 séries de données pour chaque IC IMAP en vertu du OE1, OE2 and OE7 & OE8 par les Parties contractantes)		- Rapports sur les programmes de suivi intégrés - données dont la qualité est assurée - Données de suivi nationales introduites dans l'IMAP	Instabilité politique ▪ Changement dans les priorités du pays ▪ Manque d'engagement des pays

	formés à la mise en œuvre de l'IMAP	3.2.2 Nombre d'experts nationaux formés (au moins 40 % de femmes) pour la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi intégré	3.2.2 Ligne de base : 50 (août 2023)	(août 2027) 3.2.2 Cible : 75 (au moins 40 % de femmes) (août 2027)		Système d'information compatible	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rotation du personnel gouvernemental ▪ Problèmes de sécurité et dangers dans certains pays/zones ▪ Sensibilité de certains pays à l'égard des informations susceptibles d'être considérées comme non transmissibles
Produit 3 lié au Résultat 3	3.3 Formation d'experts nationaux à la mise en œuvre de l'IMAP et échange de bonnes pratiques entre les parties prenantes à la mise en œuvre IMAP aux niveaux national, sous-régional et régional	<p>3.3.1 Nombre d'ateliers, de formations nationales. Formations spécifiques, missions dans les pays, « formation des formateurs », échange de meilleures pratiques spécifiques (coopération Sud-Sud possible, mais aussi Nord-Sud), les femmes représentant au moins 40 % des participants</p> <p>3.3.2 Nombre de réunions régionales sur les meilleures pratiques</p>	<p>3.3.1 Baseline : 18 (August 2023)</p> <p>3.3.2 Ligne de base : 2 (août 2023)</p>	<p>3.3.1 Target : 25 (August 2027)</p> <p>3.3.2 Cible : 3 (août 2027)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Documents d'orientation - Rapport sur la formation/les ateliers - Rapports des réunions d'échange - Liste de participants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'engagement des pays Instabilité politique

		organisées avec des experts nationaux					
		3.3.3 Nombre d'experts formés (au moins 40 %)	3.3.3 Ligne de base : 50 (août 2023)	3.3.3 Cible :100 (au moins 40 % de femmes) (août 2027)			
Résultat 4	4. Coordination et mise en œuvre efficaces et opportunes des projets	4.1 Nombre de programmes de travail du PNUE/PAM — Convention de Barcelone sur lesquels le projet est aligné	4.1 : Ligne de base : 1 (août 2023)	4.1 : Ligne de base : 3 (août 2027)		-PdT PNUE/PAM	
Produit 1 lié au Résultat 4	4.1 Gestion et coordination efficaces des projets	4.1.1 Nombre de rapports reçus des partenaires d'exécution (PE) sur la mise en œuvre des activités 4.1.2 Nombre de réunions du comité de pilotage 4.1.3 Nombre d'activités/actions du projet SEMPA mises en œuvre pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes 4.1.4 Nombre de membres du personnel chargé de la mise en œuvre du projet formés à la gouvernance et à la gestion des questions de genre, ventilé par sexe, âge et poste	4.1.1 Ligne de base : 0 (août 2023) 4.1.2 : Ligne de base : 0 (août 2023) 4.1.3 : Ligne de base :0 (août 2023) 4.1.4 : Ligne de base : 6 (août 2023) 4.1.5 Ligne de base : 0 (août 2023)	4.1.1 Cible : 2 par an, par pays et par partenaire d'exécution pendant la période de mise en œuvre 4.1.2 : Cible : 4 (août 2027) 4.1.3 : Cible : 20 (août 2027) 4.1.4 : Cible : 10. (août 2027) 4.1.5 : Cible : 6 (août 2027)		- Compte rendu du Comité de pilotage - Rapports des partenaires d'exécution - Matériel de communication - Rapports d'évaluation sur la question de genre	Manque d'engagement de la part des autorités nationales en ce qui concerne les aspects liés au genre, en particulier en ce qui concerne l'équilibre entre les hommes et les femmes parmi les participants

		<p>4.1.5 Nombre de produits de communication témoignant de l'intégration de la dimension de genre</p> <p>4.1.6 Pourcentage de consultations de parties prenantes inclusives/sensibles à la dimension de genre</p> <p>4.1.7 Nombre de rapports d'évaluation sur le genre soumis</p> <p>4.1.8 Nombre de documents officiels du PNUE/PAM, y compris la gouvernance, mais aussi le matériel de communication, y compris la description des activités et des résultats du SEMPA</p> <p>4.1.9 Nombre d'activités organisées aux niveaux national et local, y compris les aspects liés à la communication</p> <p>4.1.10 Nombre de références du projet dans des</p>	<p>4.1.6 Ligne de base : 75 % (août 2023)</p> <p>4.1.7 : Ligne de base : 1 (août 2023)</p> <p>4.1.8 : Ligne de base : 0 (August 2023)</p> <p>4.1.9 : Ligne de base : 0 (août 2023)</p> <p>4.1.10 : Ligne de base : 0 (août 2023)</p>	<p>4.1.6 : Cible : 100 % (août 2027)</p> <p>4.1.7 : Cible : 2 (août 2027)</p> <p>4.1.8 : Cible : 10 (août 2027)</p> <p>4.1.9 : Cible : 20 (août 2027)</p> <p>4.1.10 : Cible : 10 (août 2027)</p>			
--	--	--	--	--	--	--	--

		événements régionaux et internationaux					
--	--	--	--	--	--	--	--